

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 2 AOÛT 2022

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- * Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 portant création d'une sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- * Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, comportant une demande de dérogation relative à la sécurité, déposée en date du 24 mai 2022 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.22.P0036 ;
- * Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 26 juillet 2022 (procès-verbal n° 2022-001496/PREV/CE) ;
- * Considérant que les travaux envisagés portent sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et qu'ils ne modifient pas l'accessibilité aux personnes handicapées dans l'établissement ;

Arrêtons

Article 1 : Les travaux sollicités par Madame ISARD, Régisseuse, concernant la chaufferie de l'établissement « Cité administrative Desmichels » de types W/L et de 2ème catégorie, sis Rue du 4ème régiment de chasseurs 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

Article 2 : Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par la sous-commission départementale de sécurité telles qu'elles figurent dans le procès-verbal annexé au présent arrêté.

Article 3 : A la fin desdits travaux, le bénéficiaire de la présente autorisation devra saisir Monsieur le Maire de GAP par courrier afin d'attester de la prise en compte des prescriptions visées à l'article 2 ci-avant en fournissant tous les justificatifs nécessaires.

Article 4: Le présent arrêté sera notifié à Madame ISARD, Régisseuse, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 2 AOÛT 2022

La Maire-Adjointe




Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : - 4 AOÛT 2022
Publié ou notifié le : 4 AOÛT 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2022_08_311
Date de la décision :	2022-08-03 00:00:00+02
Objet :	Autorisation travaux chaufferie Cité Administrative Desmichels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20220803-A2022_08_311-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220803-A2022_08_311-AR-1-1_0.xml	text/xml	888
Nom original :		
D_11278.pdf	application/pdf	57657
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20220803-A2022_08_311-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	57657

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 août 2022 à 10h16min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 août 2022 à 10h16min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 août 2022 à 10h16min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 août 2022 à 10h16min33s	Reçu par le MI le 2022-08-04

